

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES FUTSAL SAISON 2019-2020

Article 1 Identification des catégories

Catégories	Âge pour la saison 2019 - 2020
Benjamin	Du 1 ^{er} octobre 2005 au 30 septembre 2007
Cadette	Du 1 ^{er} octobre 2003 au 30 septembre 2005
Juvenile	Du 1 ^{er} juillet 2001 au 30 septembre 2003

ART. 2 SURCLASSEMENT/CHEVAUCHEMENT

2.1 Surclassement

Le surclassement est permis.

2.2 Chevauchement

Un athlète perd son admissibilité à la catégorie et/ou niveau inférieur lorsqu'il participe activement à 4 parties dans la catégorie et/ou niveau supérieur. Les tournois de classement sont exclus de ce calcul.

ART. 3 COMPOSITION DES ÉQUIPES

3.1 Une équipe pourra inscrire un maximum de quinze (15) joueurs sur l'alignement de son équipe (feuille de match).

3.2 Nombre de joueurs sur le terrain

- Tout match est disputé par deux (2) équipes composées chacune de cinq (5) joueurs au maximum, dont un sera le gardien de but.
- Voici les exigences en termes de nombre minimum de joueurs

	Minimum D3	Minimum D3 (CRS)	Minimum D2	Minimum D2 (CRS)
Pour débiter le match	5	5	5	7 *cinq (5) si justifié par une blessure ou sanction conséquente pour cartons lors du championnat.
Pour poursuivre le match	4	4	4	4

Parties éliminatoires et championnats régionaux (CRS) :

Durant les CRS (éliminatoires inclus), si suite à une blessure ou pour une raison médicale, le nombre de joueurs devient inférieur au nombre requis, l'équipe pourra poursuivre la partie. Pour les rencontres ultérieures du championnat, le nombre minimal apte à débiter une partie est de cinq (5) si justifié par une blessure ou sanction conséquente pour cartons lors du championnat. Pour pouvoir poursuivre une partie, un minimum de 4 joueurs sera obligatoire.

Une partie ne doit pas se jouer ou se poursuivre si la règle du nombre de joueurs n'est pas ou plus respectée. Les équipes ne respectant pas cette règle perdront leurs matchs par défaut (forfait).

3.3 Athlètes ou entraîneur retardataire

Un joueur pourra prendre part à la partie s'il se présente à l'arbitre avant le sifflet annonçant le coup d'envoi de la deuxième période.

Un entraîneur pourra prendre part à la partie même s'il arrive après le coup d'envoi de la deuxième période. Notez bien qu'au moins un entraîneur doit être présent lors du début de la partie.

3.4 Ajout de joueurs ou de joueuses

Tout ajout de joueurs ou joueuses dans une équipe devra être indiqué dans le système de gestion des résultats.

3.5 Joueurs évoluant dans une ligue civile « AAA »

Tout élève évoluant dans une ligue civile « AAA » pourra évoluer pour son école dans la division 3 scolaire seulement.

Un maximum de 5 joueurs **en uniforme** est accepté. Chaque équipe devra indiquer lesquels de ces athlètes sont de niveau « AAA » civil sur l'avis de participation.

Tout joueur inscrit au niveau « AAA » pour la saison estivale **2019** sera traité comme joueur « AAA » pour la saison scolaire **2019-2020**.

ART. 4 TOURNOI DE CLASSEMENT

4.1 En début de saison, un tournoi de classement **OBLIGATOIRE** pour toutes les équipes benjamine aura lieu afin de déterminer le calibre de chaque équipe. Aucun changement de catégorie ne sera accepté après le tournoi de classement.

4.2 À l'inscription au tournoi de classement, un formulaire d'avis de participation devra **OBLIGATOIREMENT** être rempli pour chaque équipe via le S1.

ART. 5 **FORMULE DE RENCONTRES**
(Sauf exception approuvée par le coordonnateur)

Benjamin : Tournois de fin de semaine.
Cadet : Partie soir de semaine.
Juvénile : Partie soir de semaine.

Article 6 **Durée des parties**

6.1 La durée des parties est de 2 X 30 minutes non chronométrées.

Éliminatoires et championnat régional scolaire (CRS)

6.2 Il n'y aura pas de prolongation lors de la saison régulière

6.2.1 Ronde éliminatoire

En cas d'égalité, il y aura une séance de tir au but et les deux (2) équipes exécuteront trois (3) tirs au but obligatoires.

Si l'égalité persiste, l'épreuve se poursuit dans le même ordre jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué un but de plus que l'autre au terme du même nombre de tentatives

6.2.2 Demi-finales et finales

En cas d'égalité, il n'y aura qu'une seule période de prolongation de cinq (5) minutes. Les cinq (5) minutes doivent être jouées au complet. Si l'égalité persiste, il y aura trois (3) tirs au but obligatoires et s'il y a encore égalité, chaque équipe aura un tir au but jusqu'à ce qu'il y ait un gagnant.

ART. 7 **ÉCART**

Dès que la première période est entièrement complétée et lorsqu'il y a un écart de 7 buts (ou plus) au pointage, l'entraîneur de l'équipe perdante pourra décider de poursuivre ou non la partie. Dans tous les cas, le pointage deviendra immuable et les sanctions supplémentaires seront comptabilisées.

ART. 8 **FORFAIT**

Une équipe qui se présente à une partie après le délai de **quinze (15) minutes** prévu après l'heure fixée pour une partie perd par forfait. Une partie gagnée par forfait est gagnée au pointage de 3 à 0 et l'équipe gagnante accumule 4 points (2 points pour la victoire et 2 points d'éthique sportive).

ART. 9 **CLASSEMENT**

9.1 Les points accordés aux fins du classement des équipes le seront de la façon suivante:

Victoire	2 points
Nulle	1 point
Défaite	0 point
Forfait	0 point

9.2 **Bonus éthique sportive en saison régulière**

Le comportement des joueurs **et des entraîneurs** d'une équipe vaut des points de bonification à celle-ci lorsqu'elle a:

Aucun carton ou 1 carton jaune:	2 points
2 cartons jaunes :	1 point
Expulsion, 3 cartons jaunes ou + :	0 point

Article 10 **Ballons employés**

Ballon de « FUTSAL » BADEN MODÈLE – S340LB-02

Article 11 **Sanctions et suspensions**

11.1 Si un joueur ou un entraîneur reçoit une expulsion, il doit quitter le gymnase immédiatement et il est automatiquement suspendu pour la partie suivante (incluant les éliminatoires et le régional).

11.2 Un joueur ou un entraîneur qui accumule deux cartons rouges est suspendu automatiquement de la saison en cours (incluant le régional et le provincial).

11.3 Un joueur qui reçoit un troisième carton jaune au cours de la saison et/ou des éliminatoires et/ou du championnat régionale est suspendu automatiquement pour la partie suivante (incluant les éliminatoires et le régional).

11.4 Un joueur qui reçoit un cinquième carton jaune au cours de la saison et/ou des éliminatoires et/ou du championnat régionale est suspendu automatiquement pour les deux parties suivantes (incluant les éliminatoires et le régional).

Pour chaque carton jaune supplémentaire suite au cinquième, l'athlète est suspendu automatiquement pour les trois parties suivantes (incluant les éliminatoires et le régional). De plus, son dossier sera soumis au comité de discipline.

Deux cartons jaunes reçus dans la même partie sont comptabilisés comme une expulsion et les sanctions de ce dernier s'appliquent.

11.5 Dans le cas d'une expulsion d'un joueur, l'équipe devra jouer avec un joueur en moins pendant trois (3) minutes. C'est le marqueur qui est responsable de chronométrer les 3 minutes. Lorsque les trois (3) minutes sont terminées, le chronométreur indiquera à l'entraîneur qu'un 5^e joueur pourra réintégrer le jeu.

Si un but est marqué en avantage numérique, la partie doit reprendre à 5 contre 5. Dans le cas d'un but en désavantage numérique, le jeu continu à 5 contre 4.

11.6 Si une équipe reçoit deux (2) expulsions dans la même partie, l'équipe perd par forfait (toute combinaison de joueurs et d'entraîneurs).

11.7 Si un entraîneur est expulsé, il doit quitter l'enceinte. L'entraîneur doit être remplacé par une personne responsable de 18 ans et plus. En tout temps, cette personne doit être inscrite sur la feuille de match avant le coup d'envoi de la partie et sur le banc lors de l'expulsion. De plus, son dossier sera soumis au comité de discipline.

11.8 Si un joueur reçoit deux (2) cartons jaunes dans la même partie, il sera automatiquement expulsé du match en cours et suspendu pour le match suivant.

11.9 Un entraîneur qui aligne un joueur inadmissible (pour des cartons) perd par forfait.

N.B. L'entraîneur a la responsabilité de connaître le nombre de cartons cumulés par son équipe.

Article 12 L'entraîneur

12.1 L'entraîneur doit demeurer au banc des joueurs et adopter un comportement responsable.

12.2 Les entraîneurs qui sont sur le banc des joueurs doivent être inscrits sur la feuille de match.

Article 13 Récompenses

13.1 Une bannière locale sera remise à l'école championne du calendrier régulier de chaque section

13.2 **Championnat**

Une bannière régionale sera remise à l'équipe gagnante de la finale régionale dans chaque catégorie. Des médailles sont remises à chacun des membres des équipes qui se sont respectivement classées :

- première : médaille d'or
- deuxième : médaille d'argent
- troisième : médaille de bronze

Article 14 Règlements officiels employés

14.1 Les règlements officiels sont ceux de la FIFA Futsal.

14.2 Les présents règlements spécifiques ont préséance sur les règlements officiels.

14.3 Les règlements du secteur scolaire doivent être respectés en tout temps.